



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

République Française
MAIRIE DE JOUY-SOUS-THELLE
60240

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 04 juin 2010 à 20 h 30

Le quatre juin deux mil dix, onze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, M^{me} Colette Allier, M. Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge, M^{mes} Catherine Mancini et Sylvie Chardon.

Etaient absents : MM. Romain Philippe, Christophe Chéron et M^{me} Ariane Dufresnoy

Pouvoirs : M. Philippe à M. Lefèvre / M^{me} Dufresnoy à M. Monge.

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance.

I / Mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des chemins et haies de l'Association Foncière de Remembrement

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** mettre à la disposition de l'association foncière de Jouy sous Thelle un agent communal ainsi que le matériel communal, afin de procéder, pour l'année civile et en cours, au fauchage des haies et chemins de l'association foncière. Celle-ci versera à la Commune la somme de 250 € correspondant à la compensation du salaire de l'agent.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention entre les deux parties relatant cette mise à disposition pour l'année 2010.

13 conseillers sont « Pour »

II / Gardiennage de l'Eglise

Monsieur le Maire précise que ce vote a été omis lors de la séance du 26 mars 2010, mais que la somme avait bien été inscrite et votée au budget primitif 2010.

Il n'y a jamais eu, de la part des conseillers municipaux, la volonté de modifier les horaires d'ouvertures de l'Eglise et de ne pas rémunérer, comme par le passé, Monsieur Jean-Paul PALMER, qui avait à charge l'ouverture et la fermeture de l'édifice. Monsieur le Maire rappelle également que cette explication a été donnée à Monsieur PALMER qui a préféré interpellé la presse pour polémiquer sur le sujet.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** ouvrir l'Eglise le week-end de 9 h à 19 heures en période d'été (de Pâques à Octobre) et de 10 h à 17 heures en période d'hiver (de la Toussaint à Pâques).

Des personnes de la paroisse seront sollicitées pour assurer bénévolement l'ouverture et la fermeture de l'Eglise.

L'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise, pour la période échue du 1^{er} janvier au 31 mai 2010, sera versée à Monsieur Jean-Paul PALMER, pour un montant de 104,15 € qui lui sera versé courant juin 2010.

Monsieur le Maire se chargera de récupérer le trousseau de clés de l'Eglise auprès de Monsieur PALMER.

13 conseillers sont « Pour »

III / Création d'une régie de recettes

Une régie de recettes pourrait être créée pour facturer les photocopies des divers actes administratifs communicables (registre des délibérations, budgets ...) qui seraient demandées, voire des enregistrements de réunions publiques.

La Commission des Finances souhaite de plus amples explications sur la création de cette régie ; le conseil municipal accepte cette décision. Par conséquent, le vote est reporté ultérieurement.

IV / Inscriptions à l'école

A / Le Conseil Municipal délibère et vote pour décider de l'inscription d'un enfant de Jouy sous Thelle dans une autre commune, à savoir :

- l'enfant MENDONÇA domicilié à JOUY SOUS THELLE – sera âgé de 2 ans et demi à la rentrée scolaire 2010/2011. Les parents souhaitent inscrire leur enfant à AUNEUIL avec des frais pour JOUY SOUS THELLE d'environ 550 € L'enfant n'a pas l'âge d'être scolarisé (3 ans révolus sont requis).

Décision du conseil municipal de JOUY SOUS THELLE : L'enfant n'a pas l'âge d'être scolarisé, le débat est inutile.

13 conseillers sont « Contre » la scolarisation d'un enfant de – 3ans.

B / Le Conseil Municipal délibère et vote pour décider de l'inscription à l'école de JOUY SOUS THELLE d'un enfant hors commune, à savoir :

- l'enfant VARROT – BEAUJOUR domicilié à TROUSSURES et dont la Commune de domicile accepte la dérogation et la participation financière selon le montant pratiqué soit par VILLERS ST BARTHELEMY à 220 € ou à défaut par AUNEUIL à 525 € L'enfant est déjà scolarisé à Jouy sous Thelle ; les parents ont déménagé de Jouy sous Thelle en cours d'année.

Décision du conseil municipal de JOUY SOUS THELLE : Avis favorable pour que l'enfant concerné termine son cycle scolaire à Jouy sous Thelle sous réserve de l'acceptation écrite et officielle de la Commune de Troussures pour une participation aux frais de scolarité à hauteur de 525 € par enfant et par année scolaire.

13 conseillers sont « Pour »

C / Le Conseil Municipal délibère et vote pour décider de l'inscription à l'école de JOUY SOUS THELLE d'enfants hors commune, à savoir :

- les enfants PINOT domiciliés à PORCHEUX et dont la Commune de domicile refuse la dérogation et participation financière selon la décision de leur conseil municipal en date du 19/03/2010. Un enfant est déjà scolarisé à Jouy sous Thelle, le 2^{ème} enfant fera sa rentrée en maternelle en Septembre 2010 ; les parents ont déménagé de Jouy sous Thelle en cours d'année.

Décision du conseil municipal de JOUY SOUS THELLE : Du fait que la Commune de Porcheux refuse la participation financière pour ces enfants, puisque toutes les structures d'accueil sont en place à Porcheux, le Conseil Municipal de Jouy sous Thelle refuse que ces enfants soient scolarisés à Jouy sous Thelle.

13 conseillers sont « Pour »

V / Location d'une classe modulaire

Etant donné l'effectif croissant des enfants, l'ouverture d'une classe maternelle à la rentrée de Septembre 2010, la nomination d'une institutrice pour ce poste par l'Académie, le **Conseil Municipal délibère et vote pour louer** une classe modulaire pour l'année scolaire 2010/2011.

Après étude des dossiers par la Commission des Finances, la Société JAMART a été retenue pour mettre à disposition un ensemble modulaire de 45 m² pour un montant 7 855 €HT pour 10 mois de location.

A cela, les frais de raccordement électriques sont à ajouter pour un montant de 1 270,45 €HT dont les travaux seront exécutés par l'entreprise MULTI RESEAUX.

Etaient en concurrence pour la classe modulaire, les entreprises ALGECO, JAMART et FAGSI.

Etaient en concurrence pour les travaux de raccordement électrique, les entreprises MELGET ELECTRICITE, MULTI RESAUX et ART ELEC.

Par ailleurs, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 7 500 € du compte 022 – dépenses imprévues – afin d'approvisionner le compte 6132 – location mobilière - pour la somme de 4 700 € et d'approvisionner le compte 61522 – entretien de bâtiments pour la somme de 2 800 €

13 conseillers sont « Pour »

VI / Achat de matériel et mobilier scolaire pour l'aménagement de la classe modulaire

Etant donné la location d'une classe modulaire pour l'année scolaire 2010/2011, le **Conseil Municipal délibère et vote pour acheter du matériel et du mobilier scolaire** pour aménager cette classe.

Le mobilier (tables, chaises, bureau) sera acheté chez LA CAMIF COLLECTIVITE pour la somme de 3 907,45 €TTC.

Etaient en concurrence pour le mobilier, les sociétés UGAP, CAMIF COLLECTIVITE et PAPET'BURO.

Quant au matériel (jeux), la demande sera étudiée ultérieurement en fonction des jeux existants.

13 conseillers sont « Pour »

VII / Désignation d'un coordonnateur communal en vu du recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera au 1^{er} trimestre 2011. Un coordonnateur communal sera chargé d'encadrer les agents recenseurs et les opérations de recensement.

Les agents recenseurs seront nommés ultérieurement.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour nommer**, en tant que Coordonnateur Communal, l'agent ROBILLARD Laurence – Rédacteur, en vu des opérations de recensement de la population en 2011.

Cet agent sera formé par l'INSEE et chargé de suivre le travail des agents recenseurs.

Il sera également en relation avec l'INSEE pour la transmission des opérations.

Il est rappelé que le coordonnateur communal ne perçoit pas d'indemnité pour cette tâche effectuée sur son temps de travail.

Un arrêté de nomination sera pris par Monsieur le Maire.

13 conseillers sont « Pour »

VIII / Bon d'achat pour les élèves partant au Collège

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour délivrer** un bon d'achat de 25 € aux élèves partant au Collège à la prochaine rentrée scolaire.

Ce bon d'achat est valable uniquement pour l'achat de fournitures scolaires – hors consommables informatiques – et devra être utilisé avant le 30 septembre 2010 chez les Etablissements L'ANGE à GISORS.

9 élèves sont concernés et recevront, lors d'une petite cérémonie à l'école assortie d'un goûter, un bon d'achat nominatif.

13 conseillers sont « Pour »

IX / Réhabilitation de la salle socio culturelle – bureau d'étude

A / Mission SPS

Monsieur le Maire indique qu'il a été procédé à une consultation concernant la mission **SPS – Sécurité et Protection de la Santé du chantier** - dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle socioculturelle. Les résultats obtenus sont les suivants :

- BUREAU VERITAS	: 4 185,00 € HT
- CFC	: 3 780,00 € HT
- SOCOTEC	: 3 217,50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à la passation d'une convention de Coordination de Sécurité avec le Cabinet SOCOTEC pour un montant de 3 217,50 €HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de Coordination de Sécurité à passer avec le Cabinet SOCOTEC ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

11 conseillers sont « Pour »

Monsieur MONGE et Madame DUFRESNOY ne participent pas au vote tant que les habitants n'auront pas été consultés pour la réhabilitation

B / Etude de sol

Trois bureaux ont été consultés et le bureau ICSEO est plus complet par rapport aux autres.

- SERPA	: 1 588,63 €HT
- GINGER ENVIRONNEMENT	: 850,00 €HT
- ICSEO	: 2 440,00 €HT

Le conseil municipal demande que les trois études soient consultées par le chargé de bureau d'assainissement de la CCVT (Communauté de Communes du Vexin Thelle) afin qu'il puisse dire quel étude est nécessaire et quelles sont les obligations pour la Commune par rapport aux propositions. Par conséquent, la décision est reportée ultérieurement.

C / Bureau de contrôle

Trois bureaux d'études ont été consultés pour cette mission.

- BUREAU VERITAS	: 4 960,00 € HT
- DEKRA	: 4 600,00 € HT
- SOCOTEC	: 4 930,00 € HT

Etant donné que la Société SOCOTEC a été retenue pour la mission SPS, le Conseil Municipal demande à ce que cette société, dont le prix est plus élevé, fasse un prix préférentiel afin de n'avoir qu'une seule et même société pour ces travaux.

Par conséquent, la décision est reportée ultérieurement.

La séance est levée 22 h 20.

Le 09 juin 2010

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Fête locale du dimanche 4 juillet : Le papier crépon pour décorer les vélos, poussettes ... pour le défilé est à retirer en Mairie durant les permanences.

Avis

La Municipalité rappelle que le **Numéro de Téléphone Principal de la Mairie** est le 03.44.47.52.22 et que vous pouvez laisser un message sur le répondeur en cas d'absence. Ces derniers seront écoutés et traités.

Quant au numéro 09.71.44.41.18 ; celui-ci n'est à utiliser qu'en cas d'urgence durant les ouvertures de bureau uniquement. Aucun message ne doit être déposé sur cette ligne car ils ne seront pas traités.

Merci de votre compréhension.

Le **Corps des Sapeurs Pompiers** de Jouy sous Thelle (CPI) recrute et forme en collaboration avec le Centre de Secours d'AUNEUIL. Vous êtes motivé et sportif, habitant de Jouy sous Thelle (de préférence) et âgé(e) de 16 ans minimum :

Merci d'adresser votre candidature écrite au Chef de Centre par le biais de la Mairie.

Le **Bureau de Poste** sera fermé :

- ✓ du 12 au 17 juillet 2010
- ✓ du 26 juillet au 14 août 2010

La **Collecte de l'Amiante** sera faite sur la **déchetterie de LIANCOURT ST PIERRE** :

- *Samedi 26 juin 2010*
- *Samedi 25 septembre 2010*
- *Samedi 18 décembre 2010*

Durant ces journées, le **Point Propre de PORCHEUX / LA HOUSOYE sera fermé.**

Le **Ramassage des Encombrants** est programmé :

- *Jeudi 21 octobre 2010*

Les déchets - *sauf pneus, amiante, peinture ...* - doivent être sortis la veille au soir et déposés proprement sur le trottoir. Les objets non collectés devront être retirés de l'espace public au plus tôt.

Il est rappelé aux habitants que les bacs de tri sélectifs et d'ordures ménagères collectés le vendredi matin, doivent être rentrés dans les propriétés le plus tôt possible et ne pas rester sur les trottoirs tout au long de la semaine.

Pensez aux enfants à vélo, aux mamans avec une poussette qui ont des difficultés pour passer sur les trottoirs à cause des bacs.

A compter du **5 avril** et **jusqu'au 25 octobre 2010** le **Ramassage des Déchets Verts** sera effectué par les agents communaux. Les sacs sont disponibles pour tous et gratuitement en Mairie, durant les permanences, **mais** :

* le ramassage sera assuré **uniquement sur inscription** en Mairie pour les personnes :

- *âgées ayant des difficultés pour se déplacer*
- *sans moyens de locomotion*

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée (reporté au lendemain si le lundi est un jour férié).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes les personnes qui déposeront des sacs sans pouvoir être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

Utilisation des engins à moteur

Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement **interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés** :

- ***jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures***
- ***dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures***

Merci de **respecter votre voisinage** en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses ... uniquement durant ces plages horaires.

Commande de Fioul Groupée

Une livraison de **Fioul** aura lieu dans la Commune le **mercredi 16 juin** prochain dans la journée. Vos commandes sont à faire parvenir au plus tôt et avant le samedi 12 juin à 12h00 à Monsieur Daniel LOMMER, par le biais de la Mairie.

Le bon de commande est disponible en Mairie lors des permanences ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.jouysoushelle.fr

La prochaine livraison devrait avoir lieu à la mi-septembre 2010 si notre contrat avec la Société DMS est reconduit à compter du 1^{er} juillet.

Don du Sang du 7 juin 2010

Les remerciements de la Famille DUMOTIER s'associent à ceux de la Municipalité pour toutes celles et ceux qui ont pu participer à la collecte de sang organisée par l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang), unité basée à AMIENS (80).

Grâce à votre solidarité et à votre générosité des malades et/ou accidentés pourront recevoir ce « **Trésor de la Vie** » qui les assistera dans une guérison espérée.

Le nombre de 46 généreux donateurs de JOUY SOUS THELLE et des environs même lointains, a été enregistré lors de cette collecte.

De vifs remerciements sont également à adresser aux « **Membres de l'Amicale des Donneurs de Sang d'AUNEUIL** » présidée par Madame Yolande DUWICQUET pour leur précieuse assistance experte.